

Commune de SAINT VICTOR

Séance du 1^{er} juin 2024

Le samedi 1^{er} juin deux mil vingt-quatre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absent : Axel CABLÉ.

OBJET : *Rénovation du pont de Lantier, mise-à-jour de la demande de subvention.*

Monsieur Patrick MARGAND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le maire, rappelle aux membres du conseil municipal le projet de travaux de rénovation du pont de Lantier, initié en 2022 et nécessaires suite à de nombreux choc sur le parapet de l'ouvrage. Ainsi, les travaux portent principalement sur de la maçonnerie avec un élargissement de la bande de roulement et la pose d'un nouveau tapis en enrobée sur cette même bande.

Suite aux procédures de consultations conduites depuis 2022, il est proposé de mettre à jour le plan de financement de la délibération de demande de subventions n°38 du 22 octobre 2022.

Ces travaux, sont désormais évalués à 105 572,75 € HT.

Monsieur le Maire, propose de mettre à jour la demande d'aide auprès du département de l'Ardèche afin de financer le projet et donne lecture du plan de financement prévisionnel suivant :

*Subvention Département : 20 000 €
 *Solde à la charge de la commune 85 572,75€ (fonds propres)

Nombre de membres	
En exercice :	13
Présents :	12
Absents :	1
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour :	11
Contre :	1
Abstentions :	0

2024-016

Envoyé en préfecture le 01/06/2024

Reçu en préfecture le 01/06/2024

Publié le 01/06/2024

ID : 007-210703013-20240601-2024_016-DE



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et avoir délibéré à 11 voix pour et 1 contre (Bernard MAGNOULOUX), le conseil municipal :

APPROUVE la mise-à-jour du plan de financement ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Le Secrétaire,

Alain MESBAH-SAVEL

Patrick MARGAND

